

## Ce qu'il en coûte pour investir dans les fonds communs



Vous disposez de plusieurs options de placement pour atteindre vos objectifs financiers. Quel que soit le placement que vous choisissez, il importe que vous connaissiez les coûts qui s'y rattachent et leurs conséquences sur vos placements.

En tant qu'investisseur, les fonds communs de placement vous offrent de nombreux avantages, dont la gestion professionnelle, la diversification des placements, un accès facile à votre argent et la commodité. Pour de nombreux investisseurs, les fonds communs de placement offrent tous ces avantages à une fraction du prix de la constitution d'un portefeuille de placements individuels. Toutefois, les fonds communs de placement n'ont pas tous la même structure de frais et les coûts de certains fonds auront davantage d'incidence que d'autres sur votre rendement.

L'information qui suit vous aidera à mieux comprendre les coûts liés aux placements dans les fonds communs de placement afin que vous puissiez prendre des décisions éclairées et obtenir la pleine valeur de votre placement.

### Ce qu'il en coûte pour exploiter un fonds commun de placement

L'exploitation d'un fonds commun de placement entraîne un lot de responsabilités, de la gestion des placements à l'administration, en passant par les communications aux investisseurs. Généralement, il y a trois catégories de coûts liées à ces tâches :

1. Ratio des frais de gestion
2. Ratio des frais sur opérations
3. Frais de souscription

#### 1. Ratio des frais de gestion

Le ratio des frais de gestion (RFG) d'un fonds est la somme des frais de gestion, des frais d'exploitation et des taxes qu'un fonds acquitte chaque année, exprimée en pourcentage de l'actif net moyen du fonds pour l'année. Tous les fonds communs de placement sont assortis d'un RFG.

Les rendements que vous touchez comme investisseur – qu'ils soient indiqués sur votre relevé, dans les journaux ou dans tout autre matériel promotionnel – traduisent les rendements déclarés après déduction du RFG du fonds. Par exemple, si votre fonds a affiché un rendement de 9 % l'année dernière et que son RFG était de 2 %, le rendement déclaré s'établira à 7 % pour cette période.

## QUELLES SONT LES COMPOSANTES DU RFG ?

Le RFG comprend plusieurs composantes qui peuvent différer d'une série à l'autre du même fonds.

### Frais de gestion

Les frais de gestion (comme il est indiqué dans le schéma ci-dessous) sont composés de deux éléments :

- **Les honoraires payés au gestionnaire de placements :** Ces frais paient la gestion de placement effectuée par des professionnels, la supervision du fonds, l'administration des activités du fonds et le soutien du service.
  - **Équipe.** Accès aux compétences poussées ainsi qu'à la formation spécialisée, à l'expérience et aux titres professionnels du gestionnaire de portefeuille et de son équipe d'analystes (s'il y a une équipe de soutien).
  - **Outils.** Le gestionnaire de fonds et les analystes ont accès à des rapports de recherche, à des dirigeants de sociétés, à des renseignements sur la concurrence, à des données sur le marché, à des outils d'analyse spécialisés, à des outils exclusifs et à d'autres données importantes.
  - **Temps.** Les gestionnaires de fonds communs et les analystes consacrent leur temps à la recherche sur des titres actuels et éventuels du fonds commun de placement et à leur analyse, ce qui libère les investisseurs.
- **La commission de suivi qui est versée à un conseiller :** \* Les sociétés de fonds communs de placement versent régulièrement des honoraires (ou des commissions de suivi) à la société qui emploie votre conseiller. La société de votre conseiller peut parfois verser une partie de cette commission de suivi à ses représentants.

Les activités à valeur ajoutée que votre conseiller procure en échange de la commission de suivi peuvent être résumées en trois piliers :

- **Un accès :** comprend l'infrastructure requise de la société qui emploie votre conseiller pour soutenir la distribution, les ventes et le service de fonds communs de placement.
- **Des conseils :** ils constituent l'expertise qu'un conseiller offre aux clients. Cette expertise peut comprendre les recommandations relatives aux fonds et la constitution de portefeuille ; la surveillance et le rééquilibrage continus des portefeuilles, ainsi que la planification de la retraite, la planification fiscale ou la planification axée sur un objectif.
- **Un service :** englobe une vaste gamme d'activités, dont les ouvertures et les fermetures de compte, la production et l'émission de relevés de compte trimestriels et de communications avec la clientèle, ainsi que des activités de conformité à la réglementation.

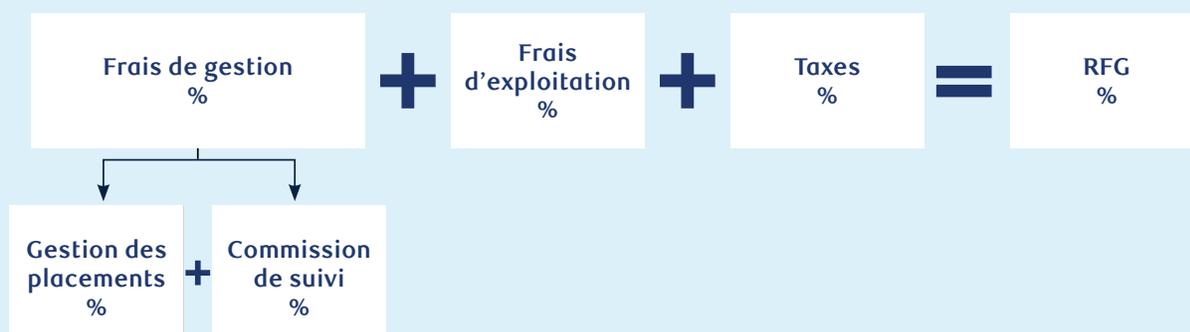
### Frais d'exploitation

Chaque fonds paie également des frais d'administration qui sont utilisés pour payer les frais de dépôt réglementaire et les autres frais d'exploitation quotidienne, tels que :

- les frais de tenue de compte,
- les frais comptables et les coûts d'évaluation des fonds,
- les frais de garde,
- les frais de vérification et les frais juridiques,
- le coût de préparation et de distribution des rapports annuels et semestriels, et des prospectus.

### Taxes

Chaque fonds doit payer la taxe de vente harmonisée (TVH) sur les frais de gestion et sur les frais d'administration facturés au fonds. En général, le taux de TVH dépend du lieu de résidence des porteurs de parts du fonds à un moment donné.



\* Selon les modalités de votre relation avec votre courtier ou votre conseiller, il se peut que les frais de gestion ne comprennent pas la rémunération du courtier ou du conseiller. Pour les comptes à honoraires, la rémunération n'est pas incluse dans ces frais et est négociée entre le conseiller et l'investisseur.

## 2. Ratio des frais sur opérations

Le ratio des frais sur opérations (RFO) mesure les frais liés aux opérations du fonds. En règle générale, plus le RFO d'un fonds est élevé, plus le gestionnaire de fonds a effectué activement des opérations sur le fonds au cours d'une année donnée. Le RFO est habituellement exprimé en pourcentage. Par exemple, si un fonds de 100 millions de dollars engage un total de 1 million de dollars en frais de négociation (frais d'exploitation) pour l'année, le RFO est de 1 %. Quand un gestionnaire de portefeuille achète et vend des titres plus souvent ou bien quand il investit dans des titres moins liquides (comme dans les titres de sociétés à petite et à très petite capitalisation), ces fonds tendent à avoir des RFO plus élevés. Les fonds dont les taux de rotation sont faibles et qui investissent dans des titres plus liquides auront tendance à avoir des RFO moindres. Le RFO est distinct du RFG d'un fonds. Il ne s'applique généralement pas à une opération sur titres à revenu fixe, puisque les commissions des fonds à revenu fixe sont déjà prises en compte dans le prix d'une obligation.

### EN QUOI CONSISTE LE RFO ?

Le RFO englobe tous les coûts d'opération générés par le fonds au cours d'une année et est exprimé en pourcentage des actifs. Étant donné que ce ratio varie d'un fonds à l'autre, il est important d'évaluer ce coût en fonction du style de placement du gestionnaire de portefeuille, de ses antécédents, de ses aptitudes et de sa stratégie de placement à long terme. Le rendement des fonds est présenté après déduction des frais sur opérations.

## 3. Frais de souscription

Des frais de souscription peuvent être imputés à un investisseur qui achète ou vend des parts ou des actions d'un fonds commun de placement. Ce sont des frais distincts du RFG et il ne faut pas les confondre avec les commissions de suivi qui représentent une partie des frais de gestion.

Les trois types de frais de souscription applicables aux fonds communs de placement sont les suivants :

### Sans frais d'acquisition ou de résiliation

Aucuns frais de souscription ne sont payés lors de l'achat ou du rachat de parts d'un fonds sans frais d'acquisition ou de résiliation.

### Avec frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont des frais de souscription payés lors de l'achat d'un fonds et ils sont exprimés en pourcentage du montant que vous investissez (variant de 0 % à 5 %). Les frais de souscription, qui sont souvent négociés avec le conseiller avant d'investir, sont déduits de votre placement initial et payés à la société pour laquelle votre conseiller travaille.

**Même si les fonds RBC, les fonds PH&N et les fonds BlueBay sont offerts en bon nombre de ces options, la majorité de nos fonds ne comportent pas de frais d'acquisition ou de résiliation. Parlez à votre conseiller qui vous indiquera quelle option répond le mieux à vos besoins.**

## Parlez avec votre conseiller

Il est important de communiquer ouvertement avec votre conseiller afin de mieux comprendre les divers coûts associés à l'investissement dans les fonds communs de placement. Voici les réponses aux questions les plus fréquemment posées par les investisseurs :

### Comment se comparent les frais que je paie au coût d'autres placements ?

Lorsque vous comparez les coûts de divers placements, assurez-vous de comparer des produits semblables afin de bien comprendre ce que vous recevrez pour les frais que vous payez. Par exemple, dans le cas de fonds négociés en bourse et d'actions, n'oubliez pas de tenir compte des frais d'opérations et des commissions de courtage connexes. Quand vous songez à une solution de placement, il est important d'évaluer sa « valeur collective » : gestion professionnelle, diversification, possibilité de réinvestir

automatiquement les distributions et de rééquilibrer vos avoirs, ainsi que les conseils de placement et le service que vous recevez de votre conseiller.

### Comment est-ce que je paie les frais liés aux fonds communs de placement ?

Vous payez indirectement les frais, puisqu'ils sont automatiquement déduits du fonds, ce qui signifie que le rendement des placements qui est indiqué sur votre relevé de compte, sur le site Web de RBC GMA et dans le journal est maintenant présenté après déduction des frais. Par exemple : si les placements dans un fonds que vous détenez enregistraient un rendement de 8 % pour l'année et que le RFG était de 2 %, vous toucheriez 6 % après déduction des frais et le taux de rendement du fonds qui serait déclaré serait de 6 %.

**Où puis-je trouver de l'information sur le RFG ?**

Le prospectus simplifié d'un fonds communique les frais de gestion, les frais d'administration fixes et la commission de suivi que verse la société de fonds communs de placement. Il est aussi possible de trouver de l'information sur les RFG dans le site Web d'une société de fonds communs ou dans de nombreux sites de tiers qui donnent de l'information sur les fonds communs. Pour de l'information sur les RFG des fonds RBC, des fonds PH&N et des fonds BlueBay, veuillez consulter notre site Web au [rbcgama.com/fonds](http://rbcgama.com/fonds).

---

**Si vous désirez plus d'information sur ce qu'il en coûte pour investir dans les fonds communs, adressez-vous à votre conseiller.**

---

Veuillez consulter votre conseiller et lire le prospectus ou l'Aperçu du fonds avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés. Les fonds RBC, les fonds PH&N et les fonds BlueBay sont offerts par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et distribués par des courtiers autorisés.

® / <sup>MC</sup> Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.  
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2023